

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
147.15 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...

L'Association internationale pour l'étude des radiations solaires venant de tenir une assemblée préparatoire, à Lamalou (Hérault), où diverses questions ont été examinées en vue du prochain congrès :

« — Que savons-nous des radiations électriques et des ondes hertziennes émises par le soleil ? De l'électricité atmosphérique et de l'ionisation de l'air ? de leurs relations avec la radio-activité des roches et des eaux ? — Quelle est l'influence de ces radiations sur les êtres vivants et sur l'apparition, l'arrêt ou l'aggravation des maladies aiguës et chroniques ? — Quelle est l'action de ces radiations sur l'évolution et le transformisme des espèces animales et végétales ? »

Tout ça c'est des problèmes bien compliqués, mais qui nous intéressent ! Le soleil continue toujours à nous inquiéter... et l'en est ainsi depuis nos premiers parents. Si l'on boudait, qui réchauffe point assez, y nous met de méchant humeur. Quand on le voye de trop, qui nous tape de ses rayons ardents, alors tampe, on l'accuse des plus terribles méfaits.

Ce qu'il en est certain, c'est que les rayons solaires ont une grande influence sur les végétaux et les animaux, comme sur les hommes. Ne nous moquons point des savants qui cherchent la clé de ces mystères. La Terre dégagerait, à ce qui dit, des rayons comiques, soumis à des influences perturbatrices, des tâches solaires, des boursiflures et autres, qui décanteraient des troubles électriques, causant des accidents les plus variés, chez les pauvres humains que nous sommes.

Not' corps reste soumis à tout plein d'agents extérieurs, producteurs d'excitations, de vibrations, qui mettraient en branle tout sortes de réactions biologiques. Mais les tâches solaires ne faisant point qu'agir sur les caractères, y chamboulant les volutions des maladies et flaquant des coups de foudre à les maux chroniques : les astmatiques, les gouteux, les rhumatisants en savent quelque chose et on voye éclater les crises hépatiques, néphrétiques ou hydropiques.

Ben mieux, nous disent les savants ; des morts subites se succèdent, des idées de suicides tourmentent l'esprit du monde ; l'incohérence disloque l'esprit de suite dans les actes... et c'est les tâches solaires qui seraient cause de ce maboulisme général ? Y en a même qu'allant jusqu'à mettre les tâches solaires qui seraient cause de ce maboulisme général ? Y en a même qu'allant jusqu'à mettre les tâches solaires qui seraient cause de ce maboulisme général ?

On s'est moqué des astronomes et de ceusses qui lançaient des présages d'après les étoiles. On est forcé, an'hui, d'y revenir, par des méthodes plus savantes — qui ne sont que des probabilités, tant qu'il est vrai que nous ne sommes que des ignorants et de pauvres microbes, en face l'immensité du monde.

maître jannot

Vive le Vin nouveau !

Viticulteurs !

Avez-vous déclaré vos
STOCKS DE VINS
à la Mairie ?

Cette déclaration est obligatoire

Le dernier délai expire le
30 SEPTEMBRE

Déclarations des Récoltes de Blé

Le décret sur les déclarations de récoltes a paru le 7 septembre (Journal officiel du 9 septembre, page 9634).

L'article 11 de la loi du 15 août dernier prescrit que les déclarations doivent être faites avant le 30 septembre. Mais les Mairies n'ayant point encore reçu les formules de déclarations, il est probable que le délai sera quelque peu prolongé.

Tous les producteurs de blé, grands et petits, sont tenus de faire leur déclaration.

Où ? A la Mairie de la commune dans laquelle se trouvent les bâtiments de leur exploitation. Si le producteur a plusieurs exploitations dans des communes différentes, il fait une déclaration dans chaque commune où il possède une exploitation, en y mentionnant les exploitations pour lesquelles il fait des déclarations dans d'autres communes, et les quantités qu'il y a déclarées.

Que doivent déclarer les producteurs en 1936 ?

1° Leur récolte de blé de 1935, la quantité qu'ils en ont vendue et, le cas échéant, ce qui leur en restait dans leurs greniers au 31 août 1936.

2° Leur récolte totale de blé de 1936, y compris leurs semences, les quantités qu'ils peuvent devoir comme fermage, les 400 kilos par tête qu'ils peuvent conserver en vue de leur consommation familiale pour échanger contre du pain.

En cas de métayage, ou bail à portion de fruits, propriétaire et métayer font chacun une déclaration de leur part dans la récolte.

3° La Coopérative ou le négociant par l'intermédiaire de qui le producteur veut vendre son blé. Mais il peut attendre le moment de sa première vente pour faire à ce sujet une déclaration supplémentaire à la Mairie.

En outre, s'il vend à un négociant, le producteur doit déclarer par quelle Caisse régionale de Crédit agricole il veut être payé.

Les déclarations ne doivent jamais être inférieures au total des quantités vendues.

De ces déclarations faites en double et signées par le producteur, la Mairie lui donne un récépissé qu'il devra remettre à la Coopérative ou au négociant en vendant son blé. Le Maire affiche le relevé nominatif des déclarations et envoie l'une des déclarations à la Direction des Contributions indirectes.

Une taxe à la production frappe les quantités récoltées lorsqu'elles dépassent 100 quintaux, déduction faite des quatre quintaux par tête auxquels le producteur a droit pour faire l'échange blé-pain destiné à sa consommation familiale. En cas de plusieurs exploitations la taxe porte sur l'ensemble des déclarations.

Elle est de 1 fr. par quintal pour les quantités de 100 à 200 quintaux ; 2 fr. pour les quantités de 200 à 400 quintaux ; 3 fr. pour les quantités de 400 à 600 quintaux ; 4 fr. pour les quantités de 600 à 800 quintaux, etc...

Le montant de la taxe est retenu sur le prix, lors de la vente. Et s'il n'y a pas de vente au cours de l'année elle est recouvrée sur le producteur par les Contributions indirectes en septembre, novembre et décembre de l'année suivante.

La première retenue, faite à titre provisoire, sera quelque peu supérieure au tarif — sous réserve de remboursement ultérieur du trop perçu.

Cliché « Phare »



Sur les coteaux de la Haie-Fouassière, on a commencé à vendanger

Autour des Vendanges

Les vendanges seront tardives, cette année, de plus d'un côté. Il a plu trop souvent, le soleil a fait grise mine et a mis bien longtemps pour dorer les grappes. Souhaitons que le vin ne s'en ressent pas trop. Quoi qu'il en soit, le vignoble va connaître une fois de plus les gaies journées de la cueillette ; souhaitons que celle-ci soit abondante et produise les 44 millions d'hectolitres dont la France a besoin pour étancher sa soif...

Si nous écoutons les poètes, le Paradis terrestre aurait été le berceau de la vigne ; pour un peu ils l'accuseraient d'avoir poussé Adam au péché originel, mais les poètes ne sont point les amis de la vérité. N'alloient donc pas si loin pour chercher les origines du vin ; arrêtons-nous simplement à Noé qui nous prouve que de ce temps on buvait mal mais qu'on buvait puisque le patriarche hébreu perdit toute raison dans les fumées bachiques. Après cette mésaventure, on perd, pendant un temps, la trace de la vigne qu'on retrouve en Chine d'où elle passe en Perse où elle charme la civilisation raffinée du pays ; puis à travers la Chaldée, elle gagne Babylone, puis la Grèce où elle s'installe en souveraine. Cinq siècles avant Jésus-Christ, Hippocrate recommandait déjà le vin de l'île de Cos aux convalescents et affirmait que celui de Thasos dissipait la tristesse. A la même époque, Aristophane chantait, lui aussi, les vertus du raisin dont Platon allait bientôt dire « que son divin jus remplissait le cœur de courage », tandis qu'Euripide déclarait qu'il était le lait des vieillards.

Quoi qu'il en fut, la culture de la vigne prit un essor considérable dans toute l'Hellénie ; on y compta bientôt des crus fameux et les navigateurs phocéens ne tardèrent pas à importer ses plants en Italie où elle s'épanouit dans un sol éminemment propice ; mais sa culture en demeura longtemps exceptionnelle. C'est au point que le vin étant considéré comme une boisson de luxe, l'usage en fut réservé aux seuls pères de famille. Les dames romaines, même appartenant aux familles riches, ne pouvaient en faire usage et la loi, à cet égard, était si sévère que des tribunaux acquittaient des maris accusés d'avoir tué leurs femmes ivrognesses. Les moeurs s'adoucirent plus tard, à mesure que la vigne devint plus abondante ; toutefois, on ne permit pas l'usage du vin aux femmes italiennes qu'à titre de remède.

La France ne devait pas tarder à connaître la vigne à son tour. Ce fut Marseille qui profita la première des leçons de Rome ; les phocéens en apportèrent des plants, ensuite, ils enseignèrent la taille et ainsi, peu à peu, la culture du raisin s'installa sur les bords du Rhône et gagna rapidement toute la Gaule. Nous sommes

alors au premier siècle de notre ère ; cependant, une décision brutale de Domitien allait ruiner les résultats acquis. Sous le prétexte d'une disette de blé, celui-ci allait, en effet, ordonner l'arrachage des céps dans tout le pays. Certains historiens ont prétendu que l'empereur romain avait été frappé des qualités de courage qu'il possédait, dans l'usage du vin, les Gaulois dont il souhaitait apaiser l'ardeur. Peut-être cette raison est-elle exacte, peut-être s'agissait-il uniquement d'une fantaisie de despote, car ne vit-on pas Charles IX en 1566 et Louis XV en 1732 ordonner eux aussi, la destruction des vignobles, alors qu'ils n'avaient point la même excuse.

Fort heureusement, ces périodes de proscription de la vigne furent de courte durée et, quand arriva le douzième siècle, après que la culture eut gagné le Sud-Ouest, l'Ouest et même le Nord de la France, la réputation des crus et leur abondance devint telle qu'on en pratiqua l'exportation.

Cliché « Phare »



Un peu partout, on répare ou l'on met en état le pressoir

tation et que le Bordelais envoyait une partie de sa récolte en Angleterre et dans les Flandres. Le chroniqueur Froissart rapporte que, dans la suite, certaine année, on vit arriver à Bordeaux une flotte de plus de deux cents voiliers montés par des marchands anglais « qui alloient aux vins ».

C'était l'heureux temps où l'on vendait couramment, sur les marchés de Londres et de Bristol, de 22 à 60 francs la barrique de Bordeaux de 280 litres et où le roi Jean d'Angleterre fixait le prix de vente au détail à soixante centimes le gallon de quatre litres et demi de vin rouge et à quatre-vingt centimes celui de vin blanc. On voit que si les vignobles du Bordelais écoulèrent largement leurs récoltes de l'autre côté de la Manche, ils n'y trouvaient pas un profit énorme. Il est vrai que tout

est relatif et que le franc d'alors n'était pas celui d'aujourd'hui. C'est au seizième siècle que la réputation des vins de France commença de s'étendre au loin. Tous les poètes de l'époque — et Dieu sait si elle en compta — les chantaient à l'envi et contribuaient à les faire apprécier. Clément Marot, Remy Belleau, Rabelais, Ronsard célébraient leurs vertus. « Luy seul est ma vie » écrivait le premier, et Mathurin Régnier lui attribuait sa vocation satirique. Depuis lors, au cours des siècles, les écrivains furent de plus en plus, les propagandistes du vin. A dix-sept ans, Boileau, sous une chanson, ne craignait point de dire :

« Qui ne sait boire, ne sait rien ».

Il est vrai que les crus français justifiaient leur gloire. Louis XIV avait mis le Bourgogne à la mode quand son médecin Fagon le lui prescrivait ; Louis XV devait lancer, à son tour, le Bordeaux, sur le conseil avisé du maréchal de Richelieu, ancien

Si nous parlions du Muscadet nouveau...

Que vaudra le muscadet nouveau ? Quel sera son rendement moyen ? A quel prix débitera-t-il ?

Autant de problèmes sur lesquels il serait sans doute téméraire de porter un jugement définitif, mais qu'un certain nombre de données acquises permet néanmoins d'éclaircir dès maintenant d'un jour suffisant.

En somme, tout a été dit, et bien dit, sur les circonstances météorologiques qui ont accompagné le raisin depuis sa sortie du bourgeon. Ajoutons simplement que ces circonstances n'offrent guère qu'un caractère épisodique, sans influence sérieuse, sur la qualité du vin, la lutte décisive, comme chacun sait, ne s'engageant que dans la quinzaine qui précède les vendanges et pendant ces dernières.

Or, qu'avons-nous vu et que voyons-nous ?

D'abord une seconde partie d'août idéale, remplissant dans la perfection son rôle préparatoire et de prophylaxie générale du vignoble, avec achèvement graduel vers la maturité.

(LIRE LA SUITE EN 2^e PAGE)

Ensuite, quelques pluies qui ont bien fait hoher la tête aux vieux vignes, mais qui n'en ont pas moins gonflé la grappe en attendant un renouveau de soleil.

A dire vrai, ce renouveau a sérieusement boudé. Souvent, on attendait Grouchy et c'est Blücher qui apparaissait sous l'aspect de journées lamentablement pluvieuses comme celles des 7 et 8 septembre. Mais enfin, il faut être juste et reconnaître qu'après des alternatives diverses, le beau temps semble être revenu, avec des promesses barométriques qui ne peuvent que revaloriser — au point de vue qualité — la marge des espoirs un instant déçus.

Si, d'autre part, on veut bien considérer que les quelques analyses faites prématurément à la propriété ont accusé un titrage en moût de 9 à 9 degrés et demi, on conviendra qu'il ne faudrait pas un gros effort au sympathique Phœbus — flattons-le un peu — pour nous amener à la tangente de ces fameux 11 degrés inséparables d'un muscadet-type devant lequel on tire son chapeau.

Coopérative du Syndicat Central

BLÉ de 1935

Le stockage 1935 est entièrement terminé. Nous sommes heureux d'annoncer aux personnes qui nous firent confiance que nous sommes arrivés au prix moyen de 112 francs. Que chacun se souvienne qu'à la récolte 1935, les blés valaient 60 francs ; que lorsqu'ils nous ont été confiés en octobre 1935, ils se vendaient 70 à 75 francs. L'OPERATION SE TERMINANT A 112 A DONC ETE EXCELLENTE.

Que chacun vienne se faire régler au plus vite, soit auprès de nos dévoués Délégués, soit à nos Bureaux.

BLÉ VIEUX LIBRE de 1935

Ceux qui ont des blés de 1935 libres, encore dans leurs greniers, sont priés de nous en aviser. Nous les leur vendrons au prix de la taxe, le plus vite possible.

BLÉ de 1936

Nous continuons à prendre les inscriptions : 1° Chez nos anciens Sociétaires ; 2° Chez les nouveaux, qui ne sont pas encore Coopérateurs et qui ont intérêt à le devenir, en prenant une part de 5 francs versés. Comme usagers ils seraient tenus de payer 2 francs par 100 kilos, ce qui est moins avantageux.

Donc, s'inscrire et déclarer ses récoltes dans les Mairies où doivent être arrivés les feuillets de déclaration officielle.

Le Crédit Agricole SEUL est régulièrement désigné par la loi pour effectuer les paiements. Nous suivrons la règle indiquée. Nous n'avons pas voulu en envisager d'autres.

NOUS PAIERONS par le Crédit Agricole :

Les cinquante premiers quintaux à 139 fr. 50 et nous les enlèverons progressivement des greniers des Producteurs.

De 50 à 100 quintaux nous sommes légalement invités à prêter 93 francs, sans intérêts. NOUS LE FERONS.

Au-dessus de 100 quintaux NOUS POURRONS PRÊTER encore 93 francs sur warrant, avec intérêt, ce qui est la loi.

Ces blés seront enlevés des greniers des producteurs, au fur et à mesure des possibilités de nos ventes et de l'échelonnement.

Nous rappelons que ces blés, gardés au grenier, auront droit à une augmentation de prix de 1 fr. par mois, jusqu'au mois de mars ; de 1 fr. 50 ensuite. Cette prime de conservation n'est pas négligeable. Les frais de surveillance dans les greniers sont retenus au dernier paiement. Déterminés par l'Office Départemental, ils sont légers.

N'oubliez pas que pour les « au-dessus de 100 quintaux » existent des contraintes et un échelonnement obligatoire des ventes.

Pour ceux qui n'ont pas de grenier et ont des blés bien secs, nous pourrions, en octobre, en assurer le désencombrement et les loger dans des magasins Coopératifs.

Bien entendu, la prime mensuelle appartient, depuis le jour de l'enlèvement, au magasin Coopératif.

Les blés sont estimés à la prise en charge sur les bases prévues par l'Office Départemental et l'Office National. Poids spécifique de base 72 kilos, impuretés, ail, etc... à déduire. Nous publierons dans le Bulletin le tableau des réfections et l'afficherons chez tous nos délégués.

Robert DELYS.

Si nous parlons du Muscadet nouveau

(SUITE DE NOTRE 1^{re} PAGE)

Le rendement ? Ici, les données sont plus positives — elles le sont même trop. D'abord, nous avons en ces désastreuses gelées printanières, et le miracle du Phœnix ne s'étant pas renouvelé, les bourgeons détruits non seulement ne sont pas renés de leurs cendres, mais les demi-morts se sont devenus tout à fait à la suite des intempéries consécutives, ce qui fait que les 25 % de déchet prévus à l'origine ont été largement dépassés par cette première calamité.

Nous disons bien première calamité, car si le mildiou a dû s'avouer vaincu par l'effort courageux du vigneron, que penser de cette terrible chose qu'on appelle la cochyliis, mais qu'on pourrait tout aussi bien appeler l'Attila du vignoble ?

Grâce à une floraison rapide, ses premières atteintes avaient été relativement négligeables et, après les chaleurs d'août, on pouvait espérer voir clos le cycle infernal de ses déprédations habituelles et sans remède efficace. Mais depuis...

Nous connaissons des commerçants nantais qui sont revenus du vignoble littéralement atterrés.

— En somme, récolte en peau de chagrin, nous a dit l'un d'eux, qui avait lu Balzac.

— Oui, cher monsieur, mais avec cette nuance que la peau et le chagrin — si nous osons dire — sont réservés au vigneron.

Bref, soyons larges — très larges — et mettons pour l'ensemble du muscadet délimité un maximum de cinq à six barriques à l'hectare.

Et maintenant, arrivons aux cours de début qui conditionnent si gravement l'économie régionale tout entière.

D'une part, qualité très honorable. D'autre part, récolte extrêmement défective dans un ensemble qui l'est également, d'après tous les centres œnologiques français.

Les conclusions découlent de ces données, et sans préjuger des directives qu'on attend de certains contacts corporatifs qui doivent avoir lieu incessamment, qu'il nous soit permis de dire — ce que tout le monde sait d'ailleurs au vignoble — que des offres à 500 francs et au-dessus, faites à la propriété, ont été jugées insuffisantes.

Par ces temps de péréquation sociale où l'on parle beaucoup de mieux répartir les charges et les profits, l'homme de la vigne qui a sué, peiné, couru tous les risques d'une profession particulièrement ingrate, demande une plus juste rémunération de son travail.

C'est tout. Il a raison.

C. LECOMTE, Président de l'Union des producteurs de muscadet.

L'Assemblée Générale de l'Union Vinicole de Vallet

Comme de coutume, à la veille des vendanges, l'Union Vinicole du canton de Vallet a tenu son assemblée générale. C'était au chef-lieu de canton qu'avait lieu la réunion, sous la présidence de M. Etienne Sauterjean, maire du Pallet et conseiller d'arrondissement, assisté de M. Mahot, conseiller général ; M. Huet, maire de Vallet, ainsi que des représentants des communes du canton.

M. Sauterjean lit un exposé de la situation de la viticulture nationale, qui semblait s'améliorer grâce à la politique vinicole suivie par les gouvernements successifs sous l'impulsion des associations viticoles. Il constata que cette politique avait donné des résultats grâce à la discipline et aux sacrifices que s'étaient imposés les vignerons.

Il préconisa donc aux viticulteurs la perception du sou à l'hectolitre pour tous les vins, puis il demanda aux viticulteurs qui récolteraient plus de 20 barriques de doubler leurs cotisations, et enfin fit appel à ceux qui le pouvaient pour qu'ils fassent un geste pour l'Union. Ces suggestions furent unanimement acceptées.

Le Président fit part à l'assemblée de la décision du Conseil de Direction qui, désirant que l'Union soit l'expression de toute la viticulture du canton, proposait de nommer par commune un représentant de la petite viticulture au sein du Conseil de Direction. Cette proposition fut unanimement acceptée.

M. Sauterjean fit part aux viticulteurs de l'appellation contrôlée, indiqua les avantages, précisa les conditions requises pour l'obtention de l'appellation et souhaita que cette nouvelle appellation devint une source de prospérité pour le pays du Muscadet.

Le Président termina en abordant la question des prix ; il conclut en indiquant que, des divers contacts qui eurent lieu entre négociants et propriétaires, le prix de 500 francs la barrique à la cuve était considéré par les premiers comme un maximum et par les seconds comme un minimum. Il espérait que la qualité que ne manquera pas de prendre le Muscadet par le beau temps actuel permettrait aux acheteurs de le payer un prix qui ne sera pas rémunérateur mais au moins qui tiennne compte des efforts quotidiens des viticulteurs.

Pour rire un peu...

M. Lebrun est pince-sans-rire. Mais nous ne pensions pas qu'il avait passé ses vacances à Vizille à préparer des plaisanteries comme celle que nous relevons au « Journal officiel » du 4 septembre (page 9425).

Lisez plutôt : Le Président de la République...

Décète :

Article premier. — Il est alloué à l'agent du service intérieur de la caisse nationale de crédit agricole faisant fonction de cycliste et qui utilise pour l'exécution de son service une bicyclette lui appartenant :

1^{re} Une indemnité forfaitaire fixée à 150 francs, à titre de première mise et pour contribution à l'apport de la machine ;

2^e Une indemnité forfaitaire fixée à 22 fr. 50 par mois, pour frais d'entretien, de réparations et d'amortissement.

Ces allocations sont exclusives de toute indemnité kilométrique pour parcours sur route effectué à bicyclette.

Art. 2. — L'indemnité de première mise n'est définitivement acquise à l'ayant-droit qu'au bout de douze mois d'utilisation réelle de la bicyclette. Lorsque la durée d'utilisation a été inférieure à un an et si la cessation de l'emploi de la bicyclette est motivée par des convenances personnelles ou à la suite d'un changement de situation ou de service provoqué par une demande de l'intéressé, celui-ci sera tenu de reverser sur le montant de ladite indemnité une somme calculée proportionnellement à la période restant à courir au moment de la cessation du service pour parfaire une année entière à compter de la date du commencement d'utilisation de la bicyclette.

Art. 3. — Le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal officiel » et qui aura effet à compter de cette publication.

Fait à Vizille, le 24 août 1936.

Albert LEBRUN.

Le cycliste paraîtra-t-il à la revue d'automne du Casino de Paris ?

Point de résultat incertain Avec les Engrais St-Gobain.

TECHOS

BALANCE COMMERCIALE

Notre balance commerciale accuse un terrible déficit. Pendant les huit premiers mois de 1936, nos importations ont dépassé de plus de 6 milliards 121 millions de francs le chiffre d'encaisse de nos exportations. Rien que pour août 1936 le déficit dépasse 590 millions 1/2... Et la fête continue !

IMPORTATION DES BLÉS

La Commission des importations et les exportations des blés et farines s'est réunie au ministère de l'Agriculture. Elle a examiné dans quelles conditions pourraient se faire l'importation des blés, sous le régime du monopole et d'Office du Blé. La prochaine réunion aura lieu début octobre.

AU CONGRÈS DE NUREMBERG

Le Führer, rappelant sa politique nationaliste, a affirmé sa volonté d'intensifier en quatre ans la production agricole nationale au point que l'Allemagne, malgré les difficultés du sol et du climat, se nourrisse par ses seules ressources.

Congrès National des Producteurs de Lait

Le Congrès professionnel national de la Production laitière, pour l'étude de l'organisation économique de cette production se tiendra à Paris, les 13 et 14 octobre. Salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche, sous la présidence d'honneur de M. Jules Gauthier.

D'importantes questions figurent à l'ordre du jour. Elles seront développées par d'éminents techniciens et ardents défenseurs de la cause laitière.

Diverses Commissions ont été désignées pour l'examen des problèmes : Lait de consommation — Organisation du marché des beurres, des fromages — Développement de la Coopération — Etude de la production et de la vente — Législation ; organisation générale — Propagande et amélioration de la qualité.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des diverses résolutions prises au cours de cet important congrès.

R. F.

Confédération Générale des Producteurs de Fruits à Cidre

Des facteurs favorables

Nous avons, dans l'ensemble, une récolte qui dépassera sans doute la moyenne (24 millions de quintaux), sans atteindre cependant à beaucoup près l'importance des grosses récoltes connues jadis.

Il y aura cette année, dans toutes les régions, de très gros besoins de cidre qui absorberont une très grande quantité de pommes.

Ceci est de constatation générale dans les départements cidricoles. Tous les avis sont unanimes.

Au surplus, les chiffres publiés sur la production du cidre de l'an dernier, confirment d'une éclatante façon les besoins de cette campagne.

En 1935, la production du cidre n'a été que de 13.410.000 hectolitres, contre 23.154.000 hectolitres en 1934 et 19.484.000 en 1933, soit de 8 millions d'hectolitres inférieure à la moyenne des deux années ci-dessus.

En outre, l'année est nettement déficitaire en poires, ce qui, avec l'utilisation des pommes à la ferme en vue de la production d'eau-de-vie, soulagera d'autant le marché.

A part le cas de certaines régions mal organisées pour l'écoulement de leur récolte, la production du cidre pour reconstituer les caves, la production de l'eau-de-vie par les particuliers et la distillation des pommes pour le Service des Alcools (nous disposons d'un contingent de près de 500.000 hectolitres d'alcool) devront suffire à absorber la production cidricole d'une année.

Et puis, il y a l'exportation, en vue de laquelle la Confédération multiplie ses démarches.

Entente interprofessionnelle entre les Distillateurs et les Récoltants de fruits à cidre

Entre la Confédération Générale des Producteurs de Fruits à cidre, d'une part,

Et le Syndicat des Producteurs d'alcool rectifié de cidre et le Syndicat des Distillateurs de l'Ouest, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Les parties estiment souhaitable et même nécessaire qu'il s'établisse une collaboration interprofessionnelle confiante entre les récoltants et les distillateurs dont les intérêts sont solidaires.

Dans ce but elles sont prêtes à ex-

aminer en commun tous les problèmes d'application du nouveau régime de l'alcool, et notamment la fixation de prix équitables des pommes par rapport au cours des alcools réservés à l'Etat.

La qualité et la richesse en sucre des fruits à cidre variant considérablement selon les époques et les régions, les parties jugent préférable de fixer localement les prix en tenant compte de tous les éléments en cause.

A cet effet, les parties contractantes s'emploieront à recommander aux Distillateurs et aux Syndicats agricoles les mesures suivantes :

1^{re} Dans chaque région il sera institué des Commissions mixtes composées en nombre égal, d'une part des représentants des récoltants, d'autre part des représentants des distillateurs.

Ces cours sera affiché dans les usines et publié dans les journaux locaux.

Dans chaque région, à la demande de l'une ou de l'autre partie, il sera passé dès que possible un accord entre les Organisations syndicales agricoles et les Distillateurs pour désigner les membres de la Commission et fixer ses modalités de fonctionnement.

2^e Les Distillateurs reconnaissent dans chaque région le droit pour le ou les Syndicats agricoles de représenter l'ensemble de la Production.

Dans le cadre des dites régions et pour les Producteurs syndiqués, des conventions pourront intervenir entre Distillateurs et Syndicats en vue du paiement par l'entremise du ou des Syndicats.

3^e Tous les récoltants, syndiqués ou non, seront traités sur un pied d'égalité.

4^e Un organisme d'étude et de coordination sera créé entre les parties contractantes pour déterminer dans l'avenir les conditions de livraison, paiement, transport, approche, courtage, contrôle de la richesse des fruits, amélioration des variétés de pommes, etc.

En principe la caisse de cet organisme sera alimentée par un versement proportionnel aux quantités d'alcool livrées à l'Etat.

Fait à Paris, le 27 août 1936.

(Signé par les représentants de la Confédération Générale des Producteurs de Fruits à Cidre et les représentants des Syndicats de Distillateurs.)

Réduction de la fiscalité sur l'alcool et sur le cidre

A la suite d'interventions multiples de notre Confédération et des protestations que nous avons, de concert avec les organisations viticoles, soulevées au Conseil Supérieur de l'Alcool, contre la fiscalité excessive, nous sommes heureux de faire connaître à nos adhérents qu'une démarche pressante a été faite en juillet auprès du Ministre des Finances par une délégation de parlementaires de régions cidricoles et viticoles.

Ainsi, peu à peu le terrain se prépare à une réduction des charges fiscales de l'alcool.

Il faut lutter sans relâche. D'autre part, une proposition de résolution, dont voici le texte, a été adoptée par la Commission des Boissons, avant les vacances parlementaires, concernant le droit de circulation qui frappe le vin et le cidre :

Proposition de résolution

« La Chambre des députés invite le Gouvernement à envisager la nécessité dans l'intérêt du budget national de l'économie nationale, de réduire dans une notable proportion le taux du droit de circulation qui frappe le vin et le cidre. »

Cette proposition est signée d'un très grand nombre de parlementaires. Le rapport qui l'accompagne déclare que le droit de circulation sur le vin et le cidre est abusif.

En effet, ce droit, qui était, en 1914, par hectolitre de vin, de 1 fr. 50, atteint 26 francs, c'est-à-dire le coefficient 17.

Il était, en 1914, par hectolitre de cidre, de 0 fr. 80 ; il atteint 13 francs, c'est-à-dire le coefficient 12,5.

Dans la mesure où sera diminuée la marge existant entre les prix à la propriété et les prix au détail, la consommation sera augmentée, et avec elle la matière imposable.

La réduction du droit de circulation, pour être équitable, devrait se rapprocher autant que possible du taux d'avant-guerre, compte tenu de la valeur actuelle du franc.

Conseils aux Récoltants de pommes

Récoltants de pommes, La récolte est importante, Et l'on en profite pour vous faire croire que vos pommes doivent se vendre pour rien.

On vous dit qu'en année d'abondance, il faut que les fruits baissent, On vous dit que les mesures prises, notamment pour l'alcool, ne suffiront pas à absorber toute la récolte.

Et pour vous faire peur et pour précipiter vos offres et vous amener tous ensemble dans les cours des gares, on vous dit qu'il faut presser vos livraisons.

Prenez garde... N'écoutez pas ceux qui veulent vous prendre votre récolte pour des prix ridicules, aussi ridicules que ceux de 1934 lorsque l'alcool valait 250 francs l'hectolitre.

Aujourd'hui, l'alcool de vos pommes est acheté par le Service de l'Alcool 490 francs.

La quantité d'alcool que nous pourrions produire à ce prix est près de quatre fois plus importante que la production de l'an dernier.

Elle dépasse ce que peuvent produire toutes les distilleries dans leur année de production maximale.

Pourquoi, sous prétexte d'abondance de récolte, les pommes destinées à la distillation ne seraient-elles pas payées à un prix proportionné au prix de l'alcool ?

Par ailleurs, les besoins de pommes pour la fabrication de cidre sont considérables. On manque de cidre dans toutes les régions. Les caves n'ont été aussi vides. Les besoins de cidre, à eux tout seuls, absorberaient une année moyenne de pommes.

En outre, la production d'eau-de-vie de cru s'annonce importante. La récolte des poires est presque nulle et un fort tonnage de pommes sera transformé en cidre à brûler. Enfin l'exportation, au début d'octobre, viendra exercer encore son influence salutaire.

En conséquence, Récoltants,

Défendez vos prix. Résistez à toute baisse injustifiée. Résistez surtout auprès des courtiers qui, parfois, abusent de votre bonne foi, en propageant des informations tendancieuses.

Renseignez-vous auprès de vos Syndicats régionaux et incitez-les à utiliser au maximum les possibilités que réservent les accords syndicaux avec la distillerie pour tenir les prix.

Et n'oubliez pas d'appuyer les efforts de votre Confédération Générale des Producteurs de Fruits à cidre.

Machines Agricoles

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, ferrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

Débit	Largeur	Prix
8 à 12 hectolitres	0 ^m 65	303 fr.
12 à 16 —	0 ^m 70	330 »
20 à 25 —	0 ^m 82	180 »
25 à 30 —	0 ^m 86	407 »
30 à 35 —	0 ^m 90	435 »
35 à 40 —	1 ^m	468 »
40 à 45 —	1 ^m 10	495 »

Ces prix s'entendent franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 14 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, modèle fixe :
Hauteur 2 ^m 80... 220 fr.
— 3 ^m 30... 240 fr.
— 3 ^m 80... 265 fr.
— 4 ^m 80... 310 fr.
— 5 ^m 80... 330 fr.

Modèles extensibles de 305 à 440 fr., suivant hauteurs.

Support fixe pour ces pompes : 95 fr.

Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 565 fr.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3^m/m, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.

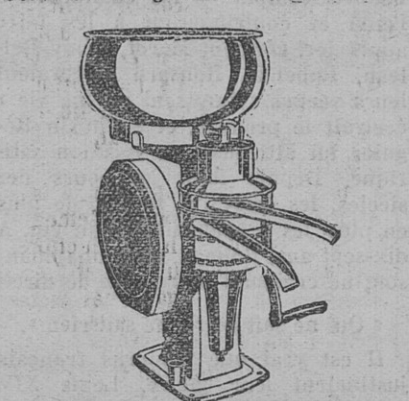
Tous ces cuiseurs se vendent galvanisés.

Contenance en litres	Prix avec cuve galvanisée	Prix avec cuve en tôle
50	440 fr.	125 fr.
65	515 »	150 »
80	575 »	200 »
100	650 »	250 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Ecrémeuses

Nouveaux modèles robustes, munis des derniers perfectionnements. Construction soignée, la seule avec bassin d'huile intégral. Ecrémage parfait. Certificat de garantie de 10 ans.

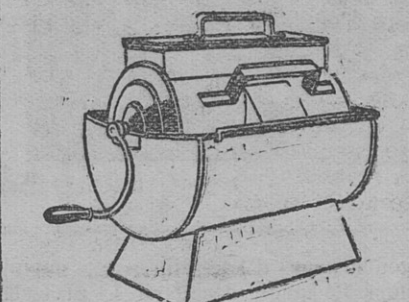


80 litres, bassin central...	895 fr.
115 — — — — —	1.040 »
115 — bassin déporté...	1.120 »
150 — — — — —	1.340 »
225 — — — — —	1.720 »

Remise intéressante à nos adhérents. Réparations et pièces de rechange assurées par le Syndicat, à Nantes.

Barattes métalliques

Munies d'un thermostat formant corps avec l'appareil, permettant l'été de la remplir d'eau fraîche et d'obtenir un beurre absolument ferme. L'hiver on y met de l'eau tiède pour ramener la température de la crème à environ 15 ou 16 degrés. Celle-ci est mise en mouvement par six palettes.



Contenance 14 litres.....	130 fr.
— 18 — — — — —	140 »
— 22 — — — — —	144 »
— 30 — — — — —	209 »
— 40 — — — — —	227 »

Prix départ Nantes et remise à nos adhérents.

Broyeurs de Pommes de Terre

Indispensable dans toutes fermes. Trémie tôle, grille et coussinets démontables, arbre plein et dents en acier. Pieds en bois.

Grille 32 cm. x 18 cm. 140 fr.

Sur demande, avec volant, majoration de 20 francs. Broyeurs sans pieds, réduction de 15 francs. Prix départ usine et remise aux adhérents.

Fouloirs

Fouloirs pour vendanges, à cylindres cannelés. Construction robuste.

Longueur des cylindres	Débit approximatif	Prix sur cadre	Prix sur pieds
300 ^m /m	1.200 k.	275 fr.	330 fr.
400	1.800 k.	320 »	375 »
500	2.500 k.	385 »	440 »

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents. Tous autres modèles nous consulter.

Moulins à Pommes

MOULINS A RESSORTS, A NOIX DROITES SUR PIEDS :

N° A. 10. — Noix long. 10 cm., débit 450 kilos, à un volant : 545 fr.
N° A. 12. — Noix long. 12 cm., débit 800 kilos, à 1 volant : 627 fr. ; à 2 volants : 710 fr.
N° A. 14. — Noix long. 14 cm., débit 1.000 kilos, pour marche au manège, à 1 volant : 633 fr. ; à 2 volants : 715 fr.

N° C.M. — Noix long. 22 cm., débit 2.000 kilos, pour moteur, avec ressorts épaveurs et engrenages taillés, ce qui peut donner à l'arbre une vitesse de 200 tours par minute. Prix : 1.084 fr.

Ces prix s'entendent départ fabricant. Remise à nos adhérents.

Moulins à pommes à carrée fonte, et autres modèles sur demande.

Broyeurs mixtes

Appareils mixtes, pour pommes et raisins, à lames de 0^m30 montées sur un cylindre, dossier cannelé, grand volant d'entraînement, sur quatre pieds bois. Prix : 700 fr.

Remise aux adhérents.

Barattes en chêne

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie.

400... 1.475 fr.	1.880 fr.
500... 1.490 »	1.925 »
600... 1.575 »	1.980 »
700... 1.755 »	2.260 »
800... 1.800 »	2.310 »
1.000... 1.880 »	2.330 »
1.200... 1.880 »	2.420 »

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine : 600 fr. en supplément. Ou pompe « Rhône » en tôle galvanisée : 440 fr. en supplément.

Remise à nos adhérents. Port rembouré sur facture.

Autre modèle sur demande.

MACHINES A Laver

Pompes à Vin

Modèles à bras, pour vin et arrosage :

N° 1 débit 2.500 litres.....	347 fr.
N° 2 — 3.000 —	374 fr.
N° 3 — 5.000 —	462 fr.
N° 4 — 7.000 —	523 fr.

La pompe n° 1 ne convient que pour l'arrosage. A partir du n° 3 les corps de pompes sont chemisés cuivre et le piston monté à guides. Les n° 1, 2 et 3 sont sur brouette à une roue ; le n° 4 sur chariot à deux roues.

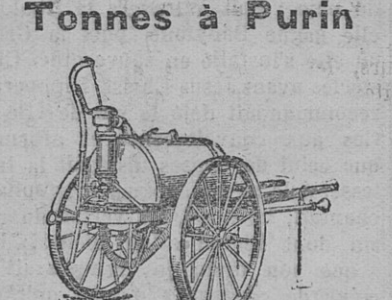
Pompe spéciale pour vins et cidres : Modèle à bras sur chariot, très pratique.

	Chariot 1 roue	2 roues
N° 2 débit 5.000 lit.	622 fr.	660 fr.
N° 3 — 7.000 —	721 fr.	759 fr.
N° 4 — 9.000 —	825 fr.	869 fr.

Ces prix s'entendent départ Nantes. Remise à nos adhérents.

Tuyaux — Raccords — Robinets

Tonnes à Purin



ou à eau, voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3^m/m, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Tous modèles entièrement galvanisés après fabrication. Construction irréprochable. Se font en trois types :

Contenance en litres	Economique	Idéal R. P.	Idéal
	roues for	roues for	

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 21 Septembre 1936

ANIMAUX	Amont	Ventes	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.104	2.935	7 10	6 20	5 10	7 60	4 25	3 40	2 55	4 70
Vaches.....	2.015	1.005	6 90	5 80	4 80	8 10	4 15	3 20	2 40	5 18
Taureaux.....	380	370	6 30	5 70	5 20	6 60	3 78	3 13	2 60	4 10
Veaux.....	1.681	1.505	9 80	8 90	8 20	10 70	5 88	5 07	4 50	6 42
Moutons.....	12.404	12.000	13 60	9 50	7 30	14 70	6 80	4 45	3 20	7 35
Porcs.....	1.867	1.867	8 28	7 42	7 14	9 14	6 10	5 80	5 20	6 40

Du Jeudi 24 Septembre 1936

ANIMAUX	Amont	Ventes	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.373	1.285	7 00	6 10	5 00	7 50	4 20	3 35	2 50	4 65
Vaches.....	915	825	6 80	5 70	4 70	8 00	4 08	3 13	2 35	5 12
Taureaux.....	195	190	6 30	5 70	5 20	6 60	3 78	3 13	2 60	4 10
Veaux.....	1.419	1.350	9 80	8 90	8 20	10 70	5 88	5 07	4 50	6 42
Moutons.....	6.503	6.300	13 70	9 80	7 00	14 80	6 85	4 60	3 35	7 40
Porcs.....	1.184	1.184	8 72	8 28	7 42	9 14	6 10	5 80	5 20	6 40

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.499. — Maine-et-Loire, 110; Sarthe, 306; Mayenne, 415; Loire-Inférieure, 112; Indre-et-Loire, 90; Deux-Sèvres, 55; Vienne, 16; Vendée, 75. VEAUX : 1.691. — Maine-et-Loire, 200; Sarthe, 350; Loire-Inférieure, 25; Indre-et-Loire, 125. MOUTONS : 12.404. — Maine-et-Loire, 595; Sarthe, 30; Mayenne, 225; Vienne, 257; Afrique, 1.830. PORCS : 1.867. — Maine-et-Loire, 213; Sarthe, 250; Loire-Inférieure, 90; Deux-Sèvres, 60; Vendée, 15.

AUX VIGNERONS

Un aperçu sur la nouvelle récolte

Le présent article, outre son opportunité incontestable, destiné à rappeler aux vignerons leur véritable intérêt, contient aussi quelques paragraphes dont l'auteur lui-même affirme l'importance.

Ces paragraphes sont ceux qui traitent à grands traits le rôle de l'article 8 pour cette année définitive. L'an dernier il a révalorisé. Aujourd'hui il doit résorber. On lui assigne maintenant de faire disparaître les stocks, aussi bien le stock à la propriété que le stock commercial. Mais alors les prix ? M. Barthe voit déjà 14 et 15 fr. le degré. Et si les stocks « s'assèchaient » suivant son vœu, ne verra-t-on pas plus ? Et si l'on voyait plus, quel prix consentirait à payer la consommation et à laisser payer M. Spinasse ? Il est vrai qu'il est une soupape à la pression montante des hauts prix : l'importation des vins étrangers. M. Barthe en est à la soulever, tout comme un économiste libéral, la considérant comme signe de prix intérieurs rémunérateurs et comme frein nécessaire. En effet, le bon sens, comme dit M. Barthe, finit toujours par triompher. Il nous en apporte lui-même involontairement une nouvelle preuve. Pendant que l'équilibre se cherche entre l'épuisement des stocks et l'importation étrangère, les prix pourrissent dans la sarabande avec tremolos d'artifice.

La récolte sera, semble-t-il, plus déficitaire que ce que l'on avait généralement prévu. La déception est très grande en Oranie, où les vendanges sont terminées, et les manquant sont importants dans toute l'Algérie. Du Var, où j'écris ces lignes, on prévoit à peine une demi-récolte.

Si l'on en croit les prévisions de M. Brossier, l'excédent possible sur les besoins ne dépasserait pas deux millions d'hectolitres. C'est possible. La viticulture va donc avoir une année de répit.

Pour un certain nombre de vignerons, ceux qui ont été les plus éprouvés par les calamités agricoles, l'année sera dure, quel que soit le prix auquel ils vendront une récolte fortement réduite.

Il faut pourtant, je ne cesserais de le dire, nous prémunir contre les grandes difficultés avec lesquelles, pendant un certain nombre d'années, nous devons nous mesurer.

La nature aime les contrastes. Après deux années d'une abondance extrême, elle nous donne une récolte partout fortement déficitaire.

Aux vingt et quelques millions d'excédents dangereux, elle nous prépare un déficit d'au moins dix millions d'hectolitres sur une récolte moyenne.

Nous ne devons pas oublier qu'il est une chose qui nous a, l'an dernier, fortement gênés dans nos décisions. C'est le stock élevé de vins à la propriété.

Nous avons dû pour calculer les disponibilités, ajouter aux 91 millions de récolte un peu plus de dix millions d'hectolitres de stocks à la propriété, au moment même où le stock commercial était très élevé.

Nous commettrions une très lourde faute si nous ne prenions pas d'ores et déjà toutes les mesures compatibles avec la législation pour réduire, je devrais dire assécher à la fois le stock à la propriété et le stock commercial de la campagne qui va commencer dans quelques jours.

Il faut nous garder des deux difficultés qui se trouvent placées sur notre route : ne pas tarir la consommation mais réduire à leur maximum les stocks. J'ai l'habitude d'écrire ce que je crois raisonnable et surtout favorable aux intérêts que j'ai mission de défendre. On s'est, je crois, souvent aperçu que les critiques, même les plus sévères, ont dû s'incliner devant les résultats obtenus. Je crois que le bon sens arrive toujours à triompher.

E. BARTHE.

Marché de la Viande

La situation

Les transactions dans la première quinzaine de septembre ont paru moins actives en général sur le marché de la viande et les cours s'en sont ressentis pour le gros bétail et surtout les porcs.

Pour le gros bétail, l'offre est restée le plus souvent assez modérée, ce qui n'a pas empêché un léger recul des prix ; la Villette a manifesté moins d'entrain que les précédentes semaines ; la tendance est moins bonne.

En veaux, des arrivages extrêmement modestes ont permis un vigoureux redressement des cours après une longue période sans activité.

Le marché du mouton a montré un peu plus de fermeté.

Quant au marché du porc, surchargé depuis une quinzaine, il a vu repêcher en quatre marchés la hausse qui s'était accusée en juillet et en août. On s'explique mal la brusquerie inaccoutumée de ce retour en arrière ; la situation paraît cependant saine et la baisse devrait être enrayée rapidement.

A. G. P. V.

Assainissement

du Marché de la Viande

Décret. — L'article premier du décret du 8 août 1935 est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après :

« En vue d'assurer l'abatage et la destruction des animaux de l'espèce bovine dont l'élimination est jugée désirable, dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi du 16 avril 1935, le ministre de l'Agriculture est autorisé à prescrire, dans la limite des crédits qui lui sont consentis à cet effet par ladite loi, des achats d'animaux en mauvais état général (résultat de la tuberculose, »

(Journal officiel du 19 sept., p. 9941.)

Grande réunion paysanne le 11 octobre à Pontchâteau

Les orateurs suivants prendront la parole :

M. POINTIER, président de l'Association générale des Producteurs de blé.

M. HENRI DORGENES, secrétaire du Comité de Défense Paysanne.

M. JEAN BONHON, président du Comité de Défense Paysanne, cultivateur à Montreuil-sur-Ille.

M. LEGOUZ, président des Jeunes Paysannes, fermier à Epreville (Eure).

Aux Producteurs de Chanvre

Les producteurs de chanvre du département sont priés de bien vouloir faire la déclaration de leur récolte approximative de chanvre à la Mairie de leur commune, du 20 au 27 septembre courant.

Des imprimés sont à leur disposition dans les Mairies.

Les déclarations seront établies en triple exemplaire, dont un restera aux archives de la Mairie, les deux autres seront transmis au Syndicat des producteurs de chanvre.

REMARQUE IMPORTANTE

Dans l'intérêt général des producteurs, les évaluations devront être faites au plus juste ; les déclarations trop faibles amèneront un retard dans le paiement des primes, celles trop fortes ne permettront pas au Comité de contrôle de fixer la prime au taux maximum.

Le Président, Marcel CHAUVEAU.



elle vaut son pesant d'or

puisque c'est une banquette « REX » en tôle d'acier galvanisée qui est pratiquement invulnérable. C'est la seule sur le marché qui soit effectivement garantie 3 ans. La banquette « REX » utilise toutes sortes de combustibles, même des morceaux de bois de fortes dimensions. Elle chauffe beaucoup plus vite que les banquettes à fonte et économise ainsi considérablement l'entretien en moins d'un an. Pour renseignements détaillés, demandez aujourd'hui même aux Etablissements Ernest RENO, à St-Dizier (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 50.

Le Problème du Lait

L'importance de la production laitière

Au milieu du trouble des esprits, consécutif à la révolution économique qui s'accomplit sous nos yeux, il apparaît que seule, l'organisation professionnelle est capable de remédier, dans une certaine mesure, au désordre de l'heure présente. En tous cas, le libéralisme traditionnel a fait son temps. Le dogme de la liberté, sans contrôle, du travail et des échanges, est périmé. Il est significatif que personne, aujourd'hui, ne songe à la réhabilitation.

Les doctrines de la science économique n'ont plus le choix qu'entre un étatisme qui, sous sa forme abstraite, suscite de tous côtés, les suspensions les plus légitimes, et l'organisation corporative. Quoi qu'il en soit, l'anarchie actuelle ne peut subsister. A ce point de vue, le développement du syndicalisme n'est-il pas caractéristique des tendances nouvelles qui semblent s'affirmer chaque jour davantage.

Entre toutes les branches de la production agricole, celle du lait réclame impérieusement des formules nouvelles, une organisation adéquate, qui lui confère, au sein de l'économie nationale, la place à laquelle elle a droit.

En effet, la production laitière française qui s'est chiffrée, en 1935, par 155 millions d'hectolitres, atteindra vraisemblablement, au cours de la présente année, 160 millions d'hectolitres. En conséquence, elle se classe première, par ordre de grandeur, non seulement parmi les autres productions agricoles de notre pays (blé, vin, fruits, légumes, etc) mais elle tient aussi la tête, au regard même de nos productions industrielles les plus appréciées.

La débâcle des prix

Jusqu'ici cependant, rien ne fut comparable à son inorganisation. Les statistiques nous enseignent qu'en France, la moyenne des vaches laitières n'atteint pas trois, par famille de cultivateurs. Or, il est malheureusement démontré que les petits exploitants, en agriculture, sont les plus réfractaires à se plier aux nécessités de l'action professionnelle, d'où le marasme dans lequel languissent les tenants de cette production.

Un exemple : La moyenne des prix du lait, à l'étable, s'établit, de 1909 à 1914, pour l'ensemble de notre pays à 0 fr. 154. Cette moyenne pour 1934 n'est plus que de 0 fr. 57 au lieu de 0,54. C'est-à-dire que le lait est au coefficient de 3,46, alors que tout ce que le cultivateur se trouve dans l'obligation d'acheter, est affecté d'un coefficient près d'une fois plus élevé (11 pour les charges fiscales). C'est donc la ruine pour les intéressés. Dès lors, comment remédier à cette malheureuse situation ?

La surproduction et ses conséquences

En premier lieu, on ne peut nier que la surproduction soit une des causes de la mévente du lait et des produits laitiers. En 1913, la France produisit 128 millions d'hectolitres de lait. Puis, c'est la période de guerre. Le cheptel laitier est à reconstituer dans les départements occupés par l'ennemi. Dans le reste du pays les réquisitions militaires l'ont amputé d'une nombre respectable de têtes, à telle enseigne que la production laitière se chiffre, en 1921, par 106 millions d'hectolitres seulement. Puis il passe, successivement à 127 millions d'hectolitres en 1925, 138 millions en 1928, 140 en 1930 et 144 en 1933, pour atteindre enfin 155 millions d'hectolitres en 1935. L'augmentation prévue de 5 millions d'hectolitres pour 1936 nous paraît devoir être largement atteinte.

On enregistre donc un accroissement de production de 20 % sur la période d'avant-guerre, alors que la population de notre pays n'est que de 5 % plus élevée (retour de l'Alsace-Lorraine à la France). D'autre part, les lois sociales récemment votées — semaine de 40 heures, congés payés, contrats collectifs du travail — constituent de nouvelles charges qui viennent s'ajouter à celles dont la production agricole subit l'écrasement fardeau.

Le rôle de la C. G. L. et de la F. N. C. L.

En face de cette situation, aggravée encore par des mesures administratives à contre-sens, telles que le relèvement, en 1933, de 0 fr. 55 à 2 francs de la taxe sur le chiffre d'affaires, appliquée aux produits laitiers, et l'augmentation des contingents d'importation de matières grasses pour le troisième trimestre de 1935, la Confédération générale des Producteurs de lait et la Fédération nationale des Coopératives laitières ont, depuis longtemps pris position et jeté le cri d'alarme. Leurs efforts ont enfin abouti au vote de la loi du 2 juillet 1935 sur l'assainissement des marchés du lait et des produits laitiers.

Cette loi, dont l'application ne peut

être effectuée que par étapes successives, a donné, déjà, d'excellents résultats. Néanmoins, nous en attendons mieux. Elle a besoin d'être complétée. Elle exige, en outre, certaines retouches. En particulier, le marché du lait de consommation se maintient dans un état anarchique, malgré tout ce que l'on a tenté jusqu'ici pour l'assouplir et le discipliner.

La production laitière, qui constitue la branche la plus importante de notre économie agricole, ne peut demeurer à l'écart du mouvement. C'est donc sur le thème de l'organisation générale de l'agriculture que nous devons travailler à adapter le marché du lait et des produits laitiers aux besoins respectifs de la production et de la consommation comme cela a été fait pour le sucre, la chicorée, le lin et autres produits.

Les principes directeurs de l'action corporative

La C.G.L. et la F.N.C.L. tendent à établir une solidarité effective entre les diverses catégories de producteurs par le moyen de caisses de compensation, régionales et nationales, alimentées à l'aide de prélèvements sur les droits d'entrée de certains produits laitiers ou corps gras étrangers, et par des taxes frappant les laits de consommation, lesquels doivent être les premiers bénéficiaires des ententes à intervenir.

Ces caisses de compensation, permettront de réaliser l'unité de la production laitière française, comme cela a été fait dans d'autres pays, en faisant disparaître les cloisons étanches qui ont compartimenté jusqu'ici les différentes catégories de lait sur le marché intérieur, établissant entre elles une hiérarchie basée sur la destination du produit, au lieu de l'être sur la qualité intrinsèque. Elles permettront également de régulariser le marché des produits laitiers à l'intérieur de nos frontières, en le désolidarisant de l'action déprimante des marchés étrangers, désaxés par le dumping, ou par tout autre moyen artificiel de soutien.

En ce qui concerne les textes législatifs visés ci-dessus, l'accord est complet entre les dirigeants de nos grandes organisations laitières, sur les points suivants :

1° La convention élaborée en vue de régler les rapports entre producteurs d'une part, industriels ou commerçants, d'autre part, ne doit pas avoir pour effet d'aboutir à une sorte de taxation des prix du lait. Les dispositions législatives devront se borner à tracer les règles de procédure pour l'établissement de ces prix et la mise en application des modalités générales de l'accord. Elles devront prévoir, en outre, le jeu de l'arbitrage, au cas où l'entente ne pourrait se faire entre les parties.

2° La loi à intervenir doit se borner, également, à établir le plan directeur des dits accords laissant à un règlement d'administration publique ou à des décrets ultérieurs, le soin d'en fixer les détails d'exécution, ainsi que les sanctions à appliquer en cas de rupture de contrat, de la part des intéressés.

3° Pour tout ce qui touche aux dispositions législatives ou réglementaires s'appliquant à la production ainsi qu'au marché du lait et des produits laitiers, les organismes qualifiés doivent être obligatoirement consultés : Chambres d'Agriculture, Comités central, départementaux ou interdépartementaux du lait, Organisations régionales et nationales, etc.

4° Des pourparlers peuvent être engagés, préalablement au vote de la loi, avec les industriels ou commerçants en lait, en vue d'un accord réciproque, chaque fois que cet accord présente des chances de réalisation.

Il est nécessaire d'introduire la juste notion d'équilibre entre les divers secteurs de l'activité nationale, en même temps qu'un élément de stabilité dans l'économie rurale, en faisant sa part légitime à chacune des branches de la production agricole.

Le travail paysan doit être convenablement rémunéré, si nous voulons rétablir, sur des fondements inébranlables la prospérité du pays, enrayer la désertion des campagnes et parer au danger de troubles sociaux qui, dans tous les lieux et dans tous les temps n'ont d'autre cause que la misère et l'injustice.

Nous verrons dans un de nos prochains numéros ce qui reste à faire sur le terrain de la production laitière en même temps que les réformes réalisées à ce jour et celles en voie de réalisation.

Claude GODARD.

Blés de Semence

VOIR DERNIER BULLETIN

Hâtez-vous de passer commande

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

138. — DEMI-MUIDS, tonnelles, barriques, demi-barriques, etc... Tous genres. H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes, près gare Orléans. Tél. 142-66.

155. — A louer UNE PETITE FERME, environs d'Ancenis, bord de la Loire, 1^{re} novembre 1937, contenant 6 hectares terre labourable, prés, vignes. Ecrire au Syndicat.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS DE TOUTE ESSENCE. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes.

233. — On demande HOMME d'une cinquantaine d'années, célibataire ou veuf, connaissant culture, légumes, fleurs et taille des arbres. Très sérieuses références. S'adresser au Syndicat.

POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours. Maison de confiance. Prix imbattables à qualité égale. Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociaux au tarif. DENTISTES D'IDALGO DE PARIS. Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes. A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie.



Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour : Nantes, le 24 septembre.

Farine de froment..... 212 Blé..... (Cours de l'Office du blé). Avoine grise..... 92/94 Avoine bigarrée..... 86/88 Sarrasin Bretagne..... 86 Orge indigène..... 92 Orge Maroc..... 86 Son bonne fabrication, région..... 65

Fourrages

On cote, suivant lieux de production, les 1.000 kilos : Paille de blé : pressée..... 215 bottes..... 210 Paille pressée..... 280

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 18 septembre

VEAUX : 447. — Le kilo sur pied : 1^{re} qualité, 4 fr. 75 à 5 fr. 75, moyenne 5 fr. 25 ; 2^e qualité, 4 fr. 50 à 5 fr. 50, moyenne 4 fr. 50. — Chaux-Bourg, la pièce, 1 fr. 50. — Chaux-Bruxelles, la pièce, 3 fr. — Concombre, la pièce, 0 fr. 50. — Cresson, les 12, 4 fr. — Chicorée, les 12, 2 fr. — Escarole, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. — Haricots verts, le kilo, 2 fr. 50. — Laitues, les 20, 3 fr. — Maché, le kilo, 2 fr. — Melons, la pièce, 4 fr. — Navets, le paquet, 0 fr. 50. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 0 fr. 75. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Petits pois, le kilo, 4 fr. — Poires, le kilo, 3 fr. 50. — Pêches, le kilo, 4 fr. — Romaines, les 12, 3 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Raisin, le kilo, 2 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 25. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 25. — Tomates, le kilo, 0 fr. 60. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 23 septembre.

Aubergines, les 12, 4 fr. — Artichauts, les 12, 6 fr. — Betteraves, les 12, 3 fr. — Carottes, le paquet, 0 fr. 50. — Céleri rave, les 6, 3 fr. — Céleri blanc, les 6, 2 fr. 50. — Choux pommés, les 16, 1 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 3 fr. — Concombre, la pièce, 0 fr. 50. — Cresson, les 12, 4 fr. — Chicorée, les 12, 2 fr. — Escarole, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. — Haricots verts, le kilo, 2 fr. 50. — Laitues, les 20, 3 fr. — Maché, le kilo, 2 fr. — Melons, la pièce, 4 fr. — Navets, le paquet, 0 fr. 50. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 0 fr. 75. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Petits pois, le kilo, 4 fr. — Poires, le kilo, 3 fr. 50. — Pêches, le kilo, 4 fr. — Romaines, les 12, 3 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Raisin, le kilo, 2 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 25. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 25. — Tomates, le kilo, 0 fr. 60. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 23 septembre.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos vrac wagon départ : Hénaut Loiret, 65; Parisienne Loiret, 60; Julie Bretagne, 45; Duchesse Bretagne, 43; Sautisse rouge Bretagne, toute venant 38 à 40, grosse triée 47 à 48, Vendée 65; Early Bretagne 33; Touraine 35; Fin de Siècle Bretagne, 38; Beauvais Sarthe, 30; Flouche Bretagne, 42; Yonne, 34; Wolfram Seine-et-Oise, 30; Berstelingen Nord, 40 à 41; Sarthe, 37 à 38; Loiret, 40; Ronde jaune Bretagne, 28; Sarthe, 29; Mayenne, 28; Alsace 25; Rosa Marne, 67; Ardennes, Meuse, 63; Loiret, 55; Loire-et-Cher, 55; Morbihan, 65; Côtes-du-Nord, 68. CAROTTES. — Auxonne, 30; vrac Luc, 35; Meaux, 35. NAVETS. — Luc, 20 francs départ. OIGNONS. — Les 100 kilos, départ : Auxonne, 20; Saint-Brieuc, 23 à 24; Roscoff, 25; Houlton, 40; Alsace, 34; La Fère, 35 à 40; Verberie, 45; Luc, 30 à 35.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre : Balles pressées, les 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord : Paille de blé, 12 à 12,50; d'avoine, 9 à 10; d'orge ou escourgeon, 8,50 à 9; Foin, 18 à 18,50; Luzerne, 20 à 21; Trèfle, 18 à 18,50.

LEGUMES SECS

Paris, 23 septembre. Les 100 kilos départ : Flageolet Nord disponible, 260. Lingots Nord 15 octobre, 285; Vendée disponible, 255; Landes, 260; Bourgneuf, 280. Chevrilles Arpajon, Dourdan extra disp., 410 à 425; bons, 325 à 340; ordinaires, 270 à 290. Plats Midi disponibles nature, 260; gros, 275; extra, 285. Cocos Landes disp., 240. Brézins Vendée disp., 215.

Cours des Vins

Muscadet 1935, la barrique, 425 à 450 Muscadet nouveau..... 500 à 575 Gros-Plant 1935..... 200 à 240 Gros-Plant nouveau..... 240 à 280

Pommes à Cidre



Il appuya son menton sur sa main et murmura :
— Il est vraiment dommage que mes sœurs aient ces goûts frivoles. Elles ne peuvent être d'agréables compagnes pour vous, Myrtille.
La jeune fille baissa la tête et s'absorba dans son ouvrage. Le sujet devenait brûlant, le prince Milcaz pouvait avoir l'idée de questionner sa cousine sur les rapports qu'elle avait avec ses sœurs.
Mais il se contenta de demander :
— Donnez-vous toujours des leçons à Renat ?... Fait-il la mauvaise tête ?
— Mais pas du tout ! Il est même généralement fort gentil avec moi.
— Que disions-nous tout à l'heure ? Rien ne peut vous résister ! dit-il avec une émotion nuancée de malice. Mais ces leçons ne vous

ennuient ni ne vous fatiguent, Myrtille ?
— Aucunement... et du reste, s'il en était autrement, ce serait tout comme, puisque ce sont les leçons qui devront m'aider plus tard à vivre, lorsque j'aurai acquis quelques années de plus... lorsque j'aurai l'air un peu moins enfant, ainsi que le dit Irène, ajouta Myrtille d'un air mi-souriant, mi-sérieux.
— Oui, nous verrons cela, Myrtille... plus tard, comme vous le dites, fit-il en souriant lui aussi, avec une lueur émue et un peu railleuse au fond de ses prunelles noires.
— Fraulein Rosa, qui venait de jeter un coup d'œil sur la pendule, annonça qu'il était temps de partir, Myrtille et elle montèrent se coiffer de leurs chapeaux et se revêtir de longs

manteaux épais. En redescendant, elles trouvèrent dans le vestibule, cette fois brillamment éclairé, le prince Milcaz, tout prêt lui aussi.
La chapelle, toute proche, faisait partie d'un couvent fondé par un ancêtre du prince Arpad. Pour ce motif, les princes Milcaz avaient toujours en leur stalle particulière dans le chœur, près de celles des prêtres. Mais, depuis des années, cette stalle était demeurée inoccupée.
Et voici que ce soir, les fidèles habitués de la petite chapelle voyaient se dresser, à cette place toujours vide, une haute et svelte silhouette. Dans la vive clarté projetée par les bougies de l'autel, apparaissait une belle tête hautaine, un profil pâle et sérieux.
Myrtille, agenouillée aux places réservées à la comtesse et à ses enfants, s'abaîma dans une prière ardente, dans une brûlante action de grâces. N'était-ce pas là un premier pas pour cette âme autrefois meurtrie et révoltée ?... Quelle douleur de le voir là, l'attitude grave et recueillie ! Tous les souvenirs d'autrefois, les pieux souvenirs de son enfance et de son adolescence devaient affluer en lui, et, sous leur influence bien, l'indifférent d'hier retrouvait peut-être les douces pré-

res de jadis.
A ce moment, le regard du prince exprimait un regret profond, une tristesse immense mais sans amertume, en même temps qu'une joie religieuse et un espoir... Ses yeux se posaient sur la silhouette de Myrtille, et ses lèvres murmuraient, comme si elle eût pu l'entendre :
— Priez pour moi, Myrtille, vous qui avez le bonheur de posséder votre Dieu !
A la sortie, près du bénitier, Myrtille et Fraulein Rosa retrouvèrent le prince Milcaz. Il leur tendit l'eau bénite et alla sa cousine à s'envelopper dans son grand manteau, avec des gestes très doux, presque religieux, un air de grave et intense respect, comme l'eût fait un croyant pour un objet consacré.
Au dehors, près de la porte, un pitoyable vieillard, les pieds dans la neige, gémant sous son vêtement troué, implorait la charité, entouré de quatre petits êtres non moins minables. Myrtille murmura avec compassion :
— Je le reconnais, c'est un pauvre vieux à qui le concierge du palais donne toutes les semaines un peu de pain. Il paraît que c'est la misère noire chez eux...
Tout en parlant, elle cherchait à atteindre sa poche.

Mais la main de son cousin se posa sur son bras.
— Laissez, Myrtille, ceci me regarde.
Il mit une pièce d'or dans la main de chacun des enfants et s'éloigna avec Myrtille et l'institutrice, après avoir jeté ces mots au bonhomme stupéfait :
— Vous trouverez toutes les semaines un secours au palais Milcaz.
— Merci pour eux, mon cousin ! murmura la voix de Myrtille, frémissante d'émotion.
— C'est moi qui vous remercie, Myrtille, pour m'avoir appris la douceur du bien fait à autrui ! répliqua-t-il gravement.
Dans le vestibule, où les domestiques s'empressaient cette fois, le prince Milcaz débarrassa lui-même sa cousine de son vêtement, tout en demandant :
— Avez-vous pensé à votre réveil, Myrtille ?
— Certainement... et si j'osais vous demander de le partager, dans toute sa simplicité ?
— Osez, osez, Myrtille ! dit-il en souriant. J'accepte avec reconnaissance, d'autant plus que je me sens quelque peu affamé, ayant dîné de bonne heure et fort légèrement.
Dans le grand salon tiède et bien

éclairé, il se tint debout près de la cheminée et regarda Myrtille aller et venir, occupée de la préparation de son thé, pour lequel elle savait le prince Arpad particulièrement difficile. La lumière tamisée de vert éclairait doucement son profil délicat et sa superbe chevelure relevée avec une simplicité qui eût paru chez tout autre de la coquetterie, tant elle faisait valoir la forme parfaite de cette tête de jeune Grecque. La taille élégante de Myrtille, ses mouvements, d'un naturel et d'une grâce infinie, l'expression délicieusement sérieuse et attentive de son visage tandis qu'elle accomplissait avec des soins minutieux sa tâche de ménagère, tout, en elle, formait un ensemble si délicatement harmonieux que Fraulein Rosa elle-même n'aurait pu s'asseoir en la contemplant.
— Myrtille, si j'en crois les soins que vous prenez, je suppose que ce thé sera parfait, dit le prince en souriant.
— Mais je le souhaite !... sans oser l'espérer, toutefois. Terka le fait si bien !... Et pourtant vous n'en étiez pas toujours satisfait, mon cousin.
— Voilà une constatation qui ressemble un peu à un reproche, n'est-il pas vrai ? Allons, je vous promets d'être moins difficile désormais, Myrtille... Mais dites-moi, ne trouvez-vous pas ce « mon cousin » bien cérémonieux ? Si vous m'appeliez Arpad, comme mes sœurs ?
— Mais... je ne sais... dit Myrtille d'un air perplexe.
— Mais si, ce sera mieux, je vous assure... Voyons, nous allons goûter ce thé qui vous a donné tant de peine, Myrtille ! ajouta-t-il gaiement en voyant la jeune fille saisir la théière.
Parmi tous les réveillons qui se célébraient cette nuit-là dans la ville de Budapest, il n'y en eut probablement pas un aussi calme, ni aussi intimement heureux que celui-là. Sur la demande de son cousin, Myrtille parla de ses Noëls d'autrefois, près de sa mère, de sa vie si occupée à Neuilly, de ses consolations et de ses tristesses, de l'aide affectueuse qu'elle avait trouvée près des excellentes dames Millon. Elle lui racontait tout avec une simplicité et une confiance absolues, et, lui non moins simplement, la voyait un peu altérée par l'émotion douloureuse, rappelait à son tour les fêtes de Noël de son petit Karoly, disait des traits de sa courte vie...
— Vous êtes la seule, Myrtille, devant qui je puisse évoquer sans trop de douleur, et même avec une sorte de consolation, le souvenir de mon petit ange.
(A suivre).

CHATEAUBRIANT, 23 septembre.
Avoine, 88 à 90 fr.; seigle, 84 à 85 fr.; orge, 80 à 85 fr.; sarrasin, 80 à 85 fr.; son, 65 à 70 fr.; son de sarrasin, 72 à 75 fr.
Les 500 kilos : paille de blé, 115 à 120 fr.; paille d'avoine, 100 à 105 fr.; foin, 80 à 100 fr., suivant qualité.
Cidre ordinaire, 60 fr.; cidre première qualité, 70 à 80 fr.; droits de transport et de régie en sus.
Pommes à cuire, 120 à 130 fr.; pommes de distillerie, 115 à 120 fr. les 1.000 kilos.
Beurre en gros, 8 fr. le kilo; au détail, 9,50 à 10 fr.; œufs, la douzaine, 5,50.
La pièce : poulets jeunes, 10 à 13 fr.; poulets, 9 à 10 fr.; pigeons, 5 à 5,50; lapins domestiques, 3 à 13 fr.; lapins de garenne, 4 à 5 fr.; lièvres, 17 à 18 fr.; levrauts, 8 à 12 fr.
Bœufs de travail en six dents, 4.800 à 5.000 fr.; en quatre dents, 3.500 à 4.000 fr.; bœufs gras, 3 à 3,25 le kilo; vaches laitières ou amouillantes, 1.500 à 1.800 fr. pièce; vaches grasses, 2,50 à 2,75 le kilo; génisses, 1,100 à 1,300 fr.; veaux de lait, 3,50 à 4 fr. le kilo; veaux gras, 4 à 4,25; moutons, 4 à 4,50; porcs de lait, 120 à 130 fr.; porcs maigres, 180 à 220 fr.; porcs gras, 5,20 à 5,50 le kilo; moutons de l'année, 4,50 à 5 fr.
Bons chevaux de trait de trois à cinq ans, 3.500 à 4.000 fr.; plus âgés, 1.500 à 2.000 fr.; poulains, 2.000 à 2.200 fr.; poulains de l'année, 1.200 à 1.500 fr. dans les bons, les autres 800 à 1.000 fr.; chevaux de boucherie, 600 à 1.400 fr., suivant poids et qualité.

BLAIN, 22 septembre.
Blé, taxe officielle, 140 fr.; farines, 205 à 210 fr.; sons, 65 à 70 fr.; avoines, 92 à 100 fr.; seigle, 96 à 100 fr.; sarrasin, 80 à 90 fr.; orge, 91 à 95 fr.
Paille, 105 à 115 fr.; les 500 kilos; foin, 90 à 100 fr.; — Beurre de lait, 6,50 à 7,25 la livre; beurre ordinaire, 5,50 à 6,25; œufs, 4 à 4,25 la douzaine; Lait, 1 fr. le litre. — Volailles : poules et poullets, 18 à 34 fr. la couple (4 à 4,25 la livre viv); canards, 10 à 20 fr.; lapins 8 à 20 fr. pièce (4 à 4,25 le kilo viv); pigeons, 7 à 8 fr. la paire; oies, 34 à 36 fr.; — Gibier : lièvre, 12 à 20 fr. pièce; levrauts, 10 à 12 fr.; pigeons ramiers, 4 à 4,50; perdrix, 4,50 à 5,50; lapins de garenne, 4 à 5 fr. — Cidre, suivant qualité, 60 à 70 fr. la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus); au détail, 0,75 le litre; pommes à cidre, 120 à 130 fr. la tonne. — Bœuf sur pied : bœufs, 2,60 à 3,20 le kilo; taureaux, 2,60 à 3 fr.; vaches, 2 à 2,50; génisses, 3 à 3,50; veaux, 4,25 à 4,50; moutons et agneaux, 4 à 5 fr.; porcs gras, 5 à 5,25; courants, 220 à 340 fr.; porcelets de six semaines à trois mois, 120 à 210 fr.
NOZAY, 21 septembre.
Avoine, 87 à 88 fr.; seigle, 84 à 85 fr.; orge, 80 à 81 fr.; sarrasin, 83 à 84 fr.; son, 69 à 70 fr.; son de sarrasin, 73 à 74 fr.
Les 500 kilos : paille de blé pressée, 115 à 120 fr.; foin, suivant qualité, 80 à 85 fr.
Cidre ordinaire nouveau, 50 à 55 fr., droits en sus.
Beurre en gros, 8 fr. le kilo; au détail, 9 à 9,25; œufs, 4,50.
La couple : poulets, 25 à 30 fr.; poules, 15 à 22 fr.; lapins domestiques, la pièce, 8 à 12 fr.; lièvres, 17 à 18 fr.; levrauts, 8 à 12 fr.; lapins de garenne, 4 à 5 fr.
Le kilo sur pied : génisses, 3 à 3,40; bœufs et taureaux, 2,80 à 3,20; vaches, 2,30 à 2,60; veaux, 4,50 à 4,75; moutons de l'année, 4,90 à 5 fr.; vieux moutons, 4 à 4,25; porcs gras, 5,50.
Porcelets laitons de six à huit semaines, 120 à 150 fr.; porcelets de deux à trois mois, 160 à 210 fr.; courants de trois à quatre mois, 220 à 300 fr.

LA ROCHE-BERNARD
Blé, 140; avoine, 90 à 92; blé noir, 83 à 85; seigle, 80; orge, 80 à 84; foin, les 500 kilos, 100; paille, 105. Poulets, la couple, gros 32 à 40; moyens, 25 à 30, petits 15 à 22; canards, la pièce, 11 à 13; oies, 13 à 26; pigeons, la couple, 8 à 10; lapins, la pièce, 10 à 17; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; beurre, la livre, 3 à 5; cidre nouveau, la barrique, 75 à 85, droits en sus. Bœufs gras, le kilo sur pied, 3,25 à 3,65; bœufs de travail, la paire, 2.700 à 3.800; vaches grasses, le kilo, 2,80 à 3,10; vaches laitières, l'unité, 1.200 à 1.700; taureaux, le kilo, 2,30

Le Gérant : R. FAIVRE.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

PROTEGEZ VOS SEMAILLES AVEC LE Contre corbeau POUR UN PRIX DÉRISOIRE EFFICACITÉ ABSOLUE Ne colle pas les grains. N'engrasso pas les semoirs DÉPOSITAIRES DANS TOUTES LES CHEQUES DE CANTON ou défaut d'adresse, au fabricant LASSAILLY, Père et fils 193 rue Grand Vitry, 55

à 2,60; veaux, la paire, 2.000 à 2.500; veaux de lait, le kilo, 4,75 à 5,60; génisses, la pièce, 900 à 1.200; moutons, le kilo, 4,60 à 5,75; porcs, 5 à 5,40; porcs de lait, 130 à 160.
SAVENAY
Blé, 140 et suivant poids spécifique; blé noir, 80 à 82; seigle, 85 à 86.
Bœufs gras, le kilo sur pied, 3; bœufs de travail (la paire), 3.000 à 5.200; vaches grasses (le kilo), 2,75 à 3; vaches laitières (l'unité), 1.000 à 1.500; vaches pleines, 1.700 à 2.500; veau, le kilo sur pied, 5 à 5,25; génisses, 200 à 1.200; porc, le kilo sur pied, 5,50 à 5,75.
SAVENAY, 23 septembre.
Beurre, le demi-kilo, 7 à 7,25; œufs, la douzaine, 6,50 à 6,60. Poulets, la

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC
Poulets gros, la couple, 30-35, moyens 25-30, petits 20-25; canards, la pièce, 12-15; pigeons, la couple, 10-12; lapins, la pièce, 10-15; œufs, la douzaine, 4,80; beurre, le demi-kilo, 5,50-6,25; veaux, 4-5.
GUERANDE
Beurre, le demi-kilo, 4,50 à 5,50; œufs, la douzaine, 4 à 4,50; poulets, la couple, petits 15 à 20 fr.; moyens, 21 à 29 fr.; gros, 30 à 36 fr.; pigeons, la couple, 10 fr.; canards, la pièce, 12 à

16 fr.; lapins, 11 à 16 fr.; perdrix, 10 à 12 fr.; lièvres, 22 à 30 fr.; lapins de garenne, 8 à 12 fr.
Poulets gros, la couple, 35 à 40; moyens, 28 à 35; petits, 20 à 25; pigeons (la couple), 9,50 à 10,50; lapins (la pièce), 10 à 14,50. Œufs, la douzaine, 6 à 6,75; beurre, la livre, 5,25 à 5,75.

CECI? OU CELA?

PROVENDEINE fait toute la différence...

Faites-en, vous même, l'expérience en mélangeant un peu de Provendeine à la ration journalière d'un lot de jeunes porcs et voyez comment ils s'élèvent et s'engraissent mieux et plus rapidement qu'un autre lot de porcs de même âge et de même poids, recevant la même ration, mais sans mélange de Provendeine.

Provendeine stimule l'appétit, favorise un engraissement rapide, guérit le mal des pattes (rachitisme) la pneumo-entérite et la chlorose des porcelets.

Employer Provendeine, c'est vous assurer plus de succès, plus de profits!

PROVENDEINE LA GARANTIE DE LA VITAMINE "D"

Anc. Maison Louis SANDERS, S. A., Rennes.

BOEFFFARD Livre Gratuitement à Domicile — dans toute la Loire-Inférieure —

SES MEUBLES DE QUALITE à des PRIX sans CONCURRENCE

que vous trouverez DANS SES MAGASINS 8, Rue Mercœur, 8 NANTES

TOUT LE MEUBLE DU PLUS SIMPLE AU PLUS RICHE

Plus de mille mobiliers en stock

meubles Boeffard

MEUBLES sans visiter DOCKS DU MOBILIER 11, Rue de Flandres NANTES Les Meilleurs Prix

POTAZOTE de la Chimie de la Côte d'Azur

CYCLISTES... Profitez de l'occasion unique qui vous est offerte, d'acheter ou d'équiper votre bicyclette à des prix incroyables de bon marché.

Grand Comptoir Vélocipédique Nantais 1, Place Bretagne, NANTES - Tél. 125-51

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ DES TERRES PAUVRES EN CHAUX ÉCONOMIQUES Toujours à la base d'une belle récolte!

Avec l'engrais complet PHOSAMO Rendements supérieurs Poids spécifique plus élevé Exigez chez votre fournisseur, l'engrais PHOSAMO qui convient le mieux pour les blés, à l'automne, à dépense égale en argent à l'hectare.

POUR VOUS MEUBLER avantageusement voici 3 MOBILIERS choisis sur un stock dont les modèles sont créés avec un souci qui a toujours caractérisé notre production.

En achetant de suite vos MOBILIERS vous faites le meilleur placement.

CHAMBRE, armoire 140 cm, portes bombées, lit dossier corbeille, Table de chevet dessus marbre, complète : chêne massif 1.500 » noyer massif 1.650 »

CUISINES modernes, laquées et pitchpin, le plus grand choix, les plus bas prix.

SALLE A MANGER buffet 2 corps 140 cm, table pied lyre, chaises robustes, fond cuir, Les 8 pièces : chêne massif 1.590 » noyer massif 1.850 »

JAMAIS DE REGRETS CHEZ LE SPÉCIALISTE E. Lefroid PLACE DE LORRAINE ANGERS 16, RUE D'ALACE NANTES QUAI DE PENTHIÈVE